

15 janvier 2014

## Lignes directrices en matière de durabilité environnementale pour les projets soutenus par le Fonds Européen pour la Jeunesse

### Table des matières

1.	INTRODUCTION .....	1
2.	DÉPLACEMENTS.....	2
3.	NOURRITURE/ALIMENTATION .....	3
4.	MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS, PRODUITS ET SERVICES .....	4
5.	CHOIX DU LIEU.....	6
6.	INFORMATION DES PARTICIPANTS .....	7

### 1. INTRODUCTION

Le présent document énonce des recommandations importantes en matière de lutte contre les répercussions néfastes pour l'environnement des réunions et activités organisées ou soutenues par le Fonds Européen pour la Jeunesse (FEJ).

Elaborées par un groupe de travail institué par le Comité de Programmation pour la Jeunesse, ces lignes directrices visent à promouvoir le développement de pratiques durables et respectueuses de l'environnement autour des activités et évènements soutenus par le FEJ.

Le développement durable est l'affaire de tous. Appartenant à la jeunesse et travaillant avec des jeunes, il est crucial que nous soyons à l'avant-garde de cette évolution des pratiques, car ce sont les jeunes d'aujourd'hui et de demain qui auront à faire face aux conséquences dommageables des modes de vie actuels non viables. Ce constat nous a poussés à essayer d'aller plus loin que les démarches classiques, telles que le recyclage. Les présentes lignes directrices comportent des recommandations ambitieuses visant à limiter l'impact environnemental des activités soutenues par le FEJ. Elles cherchent de surcroît à sensibiliser à la question de l'environnement et à faire naître une compréhension mutuelle en matière de durabilité environnementale dans le cadre des activités pour la jeunesse.

Le FEJ est fier de sa réputation de donateur innovant au service de la jeunesse et nous pensons que les présentes lignes directrices contribueront à asseoir cette réputation. Ce document vise à susciter des changements positifs au sein des organisations de jeunesse et dans le secteur de la jeunesse en général. Il s'adresse avant tout aux ONG de jeunesse bénéficiant d'une subvention du FEJ pour monter un projet destiné aux jeunes.

Le Comité de Programmation pour la Jeunesse tient à remercier **International Young Nature Friends** et **Youth and Environment Europe** pour le rôle qu'elles ont joué dans la rédaction du présent document.

## 2. DÉPLACEMENTS

En matière de déplacements, les ONG organisant des activités soutenues par le FEJ sont invitées à tenir compte des recommandations suivantes :

- Il convient de développer au maximum l'utilisation de modes de transport respectueux de l'environnement/écologiques par les participants aux activités soutenues par le FEJ.
- Le train, le bateau et les lignes d'autocar doivent être privilégiés, car il s'agit des moyens de transport les plus écologiques/respectueux de l'environnement. Les participants sont/doivent donc être encouragés à préférer les transports publics et, en particulier, les bus, trains et ferrys, à l'avion et à la voiture particulière.

### TRAINS, BUS ET TRAMS

- Voyager en 2<sup>nd</sup>e classe plutôt qu'en 1<sup>ère</sup> classe.
- Réserver les billets bien à l'avance et faire usage/profiter des remises (cartes de réduction pour le train et réductions pour étudiants par exemple).

### VOITURES PARTICULIÈRES

Les voitures particulières ne doivent être utilisées que lorsque cela se justifie, par exemple :

- existence d'un système d'auto-partage ;
- nécessité de transporter une quantité importante de matériel ;
- destination non accessible en empruntant les transports publics ;
- handicap empêchant l'utilisation des transports publics et/ou transports publics non adaptés aux personnes handicapées/ayant des besoins spéciaux.

### AVION

Le transport aérien est le mode de transport qui émet le plus de gaz à effet de serre. Il est par conséquent recommandé de n'y avoir recours que lorsque la durée de trajet excéderait huit heures ou en cas de circonstances exceptionnelles. Les déplacements en avion doivent être remboursés sur la base des mêmes critères que les voyages en train (2<sup>nd</sup>e classe, achat des billets à l'avance, etc.).

## TAXI

Les déplacements en taxi doivent être réservés à des situations particulières. Les frais de taxi ne peuvent être remboursés que dans les cas suivants :

- les participants doivent utiliser les transports publics locaux entre 23 heures et 6 heures du matin ;
- aucune autre solution de transport public n'existe.

Les participants qui feront appel à un taxi ou à un service de voiture avec chauffeur devront, de préférence, voyager en groupe et arriver ensemble afin de minimiser le nombre de trajets/les émissions de gaz.

## ÉVITER LES DÉPLACEMENTS INUTILES : ORGANISER DES RÉUNIONS VIRTUELLES

- Il est fortement recommandé d'étudier la possibilité d'utiliser des services en ligne/outils gratuits en ligne pour organiser des réunions virtuelles au lieu de réunions en face-à-face, en particulier pour les rencontres durant une journée au plus et les réunions qui nécessitent que les participants fassent de longs trajets, surtout en avion.
- Envisager l'organisation de webinaires est particulièrement indiqué lorsque les intervenants ou spécialistes effectuent une courte intervention (un jour ou moins) et lorsque leur présence physique nécessiterait qu'ils fassent de longs trajets.

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Avion, voiture, taxi... Y réfléchir d'abord !</li><li>• Choisir des SOLUTIONS VERTES : train, ferry, bus et tram !</li><li>• Profiter des possibilités offertes par le virtuel !</li></ul> |
|--|

## 3. NOURRITURE/ALIMENTATION

En matière de nourriture, les ONG organisant des activités soutenues par le FEJ sont appelées à tenir compte des recommandations suivantes :

- Il convient de privilégier, autant que possible, les produits locaux qui bénéficient à l'économie locale et aux producteurs locaux et réduisent « l'empreinte carbone » de chaque repas, au lieu de se fournir auprès d'entreprises connues pour leur mauvais bilan environnemental, leurs pratiques sociales critiquables, leurs stratégies marketing contestables, leur participation à des pratiques commerciales monopolistiques et leurs possibles répercussions négatives sur la santé.
- Toutes les ONG organisant des activités doivent s'efforcer de fournir des repas sains et nutritifs aux participants soucieux de la protection de l'environnement, aux végétaliens, aux végétariens et aux personnes souffrant d'allergies alimentaires (gluten et autres).

- Des aliments, en-cas et boissons biologiques, issus du commerce équitable et sans OGM doivent être fournis dans la mesure du possible et à un prix abordable pendant toute la durée de l'activité.
- Il est nécessaire de faire des efforts pour réduire l'empreinte carbone et les autres conséquences environnementales des activités. En la matière, limiter la consommation de viande est l'une des pistes d'action. Par exemple :
  - (a) proposer, d'office, des repas végétariens ;
  - (b) organiser des « journées sans viande »/« journées végétariennes » ;
  - (c) ne servir de la viande qu'une fois par jour ;
  - (d) réduire les portions de viande.
- Il est conseillé aux organisateurs des activités de ne pas commander d'eau en bouteille. Lorsque l'eau est potable, les organisateurs sont encouragés à utiliser l'eau du robinet et non des bouteilles d'eau.
- Il est préférable/recommandé d'opter pour un buffet/système de self-service afin d'éviter et/ou de minimiser le gaspillage de nourriture.
- Les plats « à emporter » – paniers-repas – ne doivent pas être emballés dans du plastique. L'utilisation d'emballages plus respectueux de l'environnement, tels que le carton ou des matériaux compostables, doit être encouragée.
- L'utilisation de portions individuelles (sachets de sauce individuels, portions individuelles de confiture ou de beurre, par exemple) est déconseillée. Les organisateurs doivent être incités à acheter les produits consommés au quotidien dans un format normal/familial (beurre, confiture, sauces, etc.), car ceux-ci sont plus respectueux de l'environnement que les produits en portions individuelles.

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• ACHETER des produits locaux !</li> <li>• ACHETER des aliments, en-cas et boissons bios, issus du commerce équitable et sans OGM !</li> <li>• MANGER moins de viande est une BONNE chose !</li> <li>• OUVRIR le robinet et pas une bouteille d'eau (dès que possible) !</li> <li>• Maîtriser les quantités grâce à un buffet !</li> <li>• Choisir des emballages alimentaires respectueux de l'environnement !</li> </ul> |
|---|

#### **4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS, PRODUITS ET SERVICES**

En matière de matériel, d'équipements et de services, les ONG organisant des activités soutenues par le FEJ sont appelées à tenir compte des recommandations suivantes :

- Lors de l'achat d'un produit, les points suivants doivent être pris en compte :
  - quantité et qualité requises ;
  - durée requise ;

- politique environnementale et sociale du fournisseur ;
- distances de transport.

Autres exemples de pratiques durables :

- acheter des produits non jetables pouvant être stockés et réutilisés ;
- recourir à des produits et à des fournisseurs possédant une éco-certification (aliments et cosmétiques bios, produits respectueux de l'environnement, bois FSC et papier recyclé, commerce équitable, etc.) à chaque fois que cela est possible et financièrement abordable ;
- privilégier, dans la mesure du possible, les produits, le matériel et les fournitures durables, par exemple, renouvelables, naturels, biodégradables ;
- faire le choix de produits et fournisseurs locaux ;
- éviter au maximum l'utilisation d'emballages ;
- s'abstenir d'utiliser des produits toxiques ;
- éviter l'utilisation de matériel et de produits fabriqués dans des ateliers à main-d'œuvre sous-payée ;
- mettre des fournitures de bureau écologiques à disposition lors des activités (encre végétale, marqueurs biodégradables et rechargeables) ;
- lors des activités, n'utiliser que du papier recyclé à forte teneur en matières recyclées ;
- se servir, dès que possible, de moyens électroniques de communication et de transfert de données ; éviter l'utilisation de CD et DVD jetables non réutilisables pour transférer des données ; recourir à des services d'informatique en nuage et à des clés USB ;
- utiliser dès que possible les formats qui évitent de gaspiller le papier ;
- limiter les impressions au strict minimum et toujours imprimer en recto verso ;
- utiliser le papier des tableaux à feuilles mobiles avec parcimonie, des deux côtés et le recycler.

Lors de la commande de produits, de gadgets et de la préparation des pochettes d'information et dossiers de conférence, les recommandations ci-dessous doivent être prises en compte :

- utiliser, autant que possible, des supports d'information et supports pour dossiers de conférence numériques et éviter d'imprimer des documents ;
- si elles commandent des produits, les organisations doivent veiller, autant que possible, à ce que les articles ne soient pas produits dans des ateliers clandestins à main-d'œuvre sous-payée, et s'efforcer de créer des produits durables et pérennes.

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Réduire les quantités !</li><li>• Opter pour le BIO ! Et chercher les LOGOS verts !</li><li>• Faire la chasse au gaspillage !</li><li>• 3R : RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER !</li></ul> |
|--|

## 5. CHOIX DU LIEU

Lors du choix d'un lieu/site, les ONG organisant des activités soutenues par le FEJ doivent privilégier :

- les sites qui ont adopté des pratiques durables et respectueuses de l'environnement :
  - économies d'eau et d'énergie, récupération de l'eau de pluie ;
  - utilisation d'énergie issue de sources renouvelables le cas échéant ;
  - tri/recyclage des déchets, compostage ;
  - préférence donnée aux produits bios et locaux.
- les sites qui sont des entreprises sociales, dont les profits servent à soutenir des organisations non gouvernementales et des organisations caritatives ;
- des sites qui soutiennent la population locale, en faisant appel à des prestataires locaux, en achetant local et en créant des emplois, en particulier pour les personnes en difficulté (personnes handicapées ou ayant des besoins spéciaux) ;
- les sites accessibles par les transports publics ;
- les sites accessibles aux participants souffrant d'un handicap ;
- les sites qui proposent des solutions tenant compte des choix alimentaires de chacun.

### *a. Gestion des déchets*

Sachant que la gestion des déchets est l'une des méthodes les plus simples pour réduire son impact environnemental, les recommandations suivantes doivent être prises en compte :

- La possibilité de trier les déchets doit être étudiée lors de la phase de préparation d'une activité ou d'un événement. Par exemple, plastique, papier, verre et aluminium – en fonction des structures de recyclage locales.
- Le système de recyclage doit être expliqué aux participants qui doivent être informés de l'importance du tri des déchets.
- Le gaspillage alimentaire doit être évité autant que possible, la nourriture non consommée étant soit compostée sur le site, soit collectée par la municipalité lorsque cette possibilité existe.

### *b. Hygiène et nettoyage*

En matière d'hygiène et de nettoyage, les ONG organisant des activités soutenues par le FEJ sont appelées à tenir compte des recommandations suivantes :

- Utiliser, dans la mesure du possible, des produits de nettoyage écologiques/respectueux de l'environnement n'entraînant pas de dommages durables pour l'environnement. Pour la vaisselle (assiettes, etc.), encourager, dès que cela est possible, l'utilisation de produits de nettoyage naturels, tels que le bicarbonate de soude, le vinaigre et l'acide citrique.
- De même, fournir, dans la mesure du possible, des savons et shampoings biologiques et écologiques.

- N'utiliser que du papier-toilette recyclé pendant les activités.

### *c. Ressources énergétiques et chauffage*

En matière de ressources énergétiques et de chauffage, les ONG organisant des activités soutenues par le FEJ sont appelées à tenir compte des recommandations suivantes :

Dans tous les cas où ce sera possible, les lieux accueillant des activités ou réunions doivent :

- utiliser des énergies renouvelables ;
- être bien isolés afin de conserver la chaleur ;
- pouvoir être aérés rapidement et efficacement ;
- éteindre lumières, ordinateurs et autres équipements lorsqu'ils ne sont pas utilisés ;
- utiliser des solutions d'éclairage économes en énergie ;
- récupérer l'énergie dans la mesure du possible (à l'aide de générateurs thermoélectriques, par exemple) ;
- éviter de surchauffer les bâtiments pendant les mois d'hiver en utilisant des thermostats et en maintenant la température entre 18 et 19 degrés pendant la journée.

## **6. INFORMATION POUR LES PARTICIPANTS**

Les participants aux activités soutenues par le FEJ doivent être informés des raisons qui ont conduit à prendre des mesures pour améliorer la durabilité des activités destinées à la jeunesse et être incités à s'informer et à collaborer afin de réduire l'empreinte écologique et sociale des activités auxquelles ils participent.

Par ailleurs, tous les participants doivent être encouragés à consacrer du temps à des activités au service de la collectivité, compensant ainsi partiellement l'empreinte négative des réunions/événements auxquels ils participent.